



Pau, le 12 septembre 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

***Ce communiqué ne peut être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon.***

### Lancement réussi d'une émission obligataire de 600 millions d'euros

TERÉGA S.A. (notée Baa2 avec perspective stable par Moody's), entreprise régulée d'exploitation d'infrastructures gazières de transport et de stockage, a lancé avec succès le 10 septembre une émission obligataire d'une durée de 10 ans, pour un montant total de 600 millions d'euros.

La transaction a été souscrite par des investisseurs institutionnels de grande qualité et géographiquement diversifiés.

Dominique Mockly, Président et Directeur Général de Teréga S.A., commente : " Cette nouvelle obligation de 600 millions d'euros nous permettra de rembourser à l'échéance en 2025 des obligations existantes de 550 millions d'euros et d'accroître la maturité de notre dette pour financer nos investissements futurs. Les marchés soutiennent notre modèle d'affaires et notre stratégie basée sur l'accélération de la transition énergétique."

Les obligations seront cotées sur Euronext Paris.

Les Teneurs de Livres associés du placement, réservé aux investisseurs institutionnels, étaient BNP Paribas, Crédit Agricole CIB, Natixis, Société Générale Corporate and Investment Banking et UniCredit.

Les caractéristiques sont les suivantes :

Emetteur Teréga S.A.

ISIN : FR001400SGZ5

Montant : 600 millions d'euros

Échéance : 17 Septembre 2034

Coupon annuel de 4%

Prix d'émission : 99.628% (ce qui équivaut à un écart de 165 points de base par rapport au taux mid-swap de référence).

## Avertissements

Ce communiqué de presse est donné seulement à titre d'information et ne constitue pas une offre de vente ou une offre d'achat ou de souscription des obligations de Teréga S.A. (les "**Obligations**") dans toute juridiction, y compris la France.

Le présent communiqué ne constitue ni une communication à caractère promotionnel ni un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié. Le prospectus relatif aux Obligations, lorsqu'il sera publié, sera disponible sur les sites internet de Teréga S.A. ([www.terega.fr](http://www.terega.fr)) et de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Ce communiqué ne peut être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon ou dans, ou à toute personne située ou résidant dans, toute autre juridiction où il est illégal de le diffuser, publier ou distribuer.

Aucune communication ni aucune information relative à l'offre des Obligations ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. Dans certains pays, la diffusion de ce communiqué ou l'offre ou la vente des Obligations peuvent faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires spécifiques.

Ni Teréga S.A. ni aucun des Chefs de File Conjoint ne garantit que les Obligations seront offertes conformément à la loi, dans le respect de tout enregistrement applicable ou de toute autre exigence qu'imposerait une juridiction, ou en vertu d'une exemption qui y serait applicable, et ils ne sauraient être responsables d'avoir facilité une telle offre. En particulier, ni Teréga S.A. ni aucun des Chefs de File Conjoint n'a entrepris d'action visant à permettre l'offre au public des Obligations à des investisseurs autres que des investisseurs qualifiés ou la distribution de ce communiqué dans une juridiction qui exigerait une action en ce sens. En conséquence, les Obligations ne pourront être offertes ou vendues, directement ou indirectement, et ni ce communiqué ni aucun document d'offre ne pourra être distribué ou publié dans une juridiction, si ce n'est en conformité avec toute loi ou toute réglementation applicable. Teréga S.A. et les Chefs de File Conjoint invitent les personnes auxquelles ce communiqué serait remis à se renseigner et à respecter ces restrictions et n'assument une quelconque responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Les Obligations n'ont pas fait ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 (*U.S. Securities Act of 1933*), telle que modifiée (la "**Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières**"). Les Obligations ne pourront être offertes ou vendues, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique (*United States*) ou à, ou pour le compte de, ressortissants américains (*U.S. Persons*) si ce n'est en conformité avec la réglementation S (*Regulation S*) de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières (la "**Réglementation S**"). Les Obligations sont offertes et vendues uniquement en dehors des États-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (*offshore transactions*), conformément à la Réglementation S. Les termes utilisés dans le présent paragraphe ont la signification qui leur est donnée dans la Réglementation S. Il est rappelé que, dans les quarante (40) jours calendaires suivant le début du placement, une offre ou une vente des Obligations aux États-Unis d'Amérique par un agent placeur (qu'il participe ou non à l'offre) peut constituer une violation des obligations d'enregistrement au titre de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières.

Les Obligations n'ont pas vocation à être offertes, vendues ou autrement mises à disposition, et ne doivent pas être offertes, vendues ou autrement mises à disposition, de tout investisseur de détail dans l'Espace Economique Européen ("EEE") ou au Royaume-Uni ("RU").

Aucun document d'information clé exigé par le règlement (UE) n°1286/2014, tel que modifié (le "**Règlement PRIIPs**") pour offrir ou vendre les Obligations ou les mettre à disposition des investisseurs de détail dans l'EEE n'a été préparé et en conséquence offrir ou vendre les Obligations ou les mettre à disposition de tout investisseur de détail pourrait être interdit conformément au Règlement PRIIPs. Aucun document d'information clé exigé par le règlement (UE) n°1286/2014 tel que transposé en droit interne au Royaume-Uni conformément au EUWA (le "**Règlement PRIIPs RU**") pour offrir ou vendre les Obligations ou les mettre à disposition des investisseurs de détail au Royaume-Uni n'a été préparé et en conséquence offrir ou vendre les Obligations ou les mettre à disposition de tout investisseur de détail pourrait être interdit conformément au Règlement PRIIPs RU.

## À propos de Teréga S.A.

---

Implantée dans le Grand Sud-Ouest, carrefour des grands flux gaziers européens, Teréga déploie depuis plus de 75 ans un savoir-faire d'exception dans le développement d'infrastructures de transport et de stockage de gaz et conçoit aujourd'hui des solutions innovantes pour relever les grands défis énergétiques en France et en Europe. Véritable accélérateur de la transition énergétique, Teréga dispose de plus de 5000 km de canalisations et de deux stockages souterrains représentant respectivement 15.6% du réseau de transport de gaz français et 26.9% des capacités de stockage nationales. L'entreprise a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 494 M€ (hors équilibrage congestion) et compte 646 collaborateurs. La responsabilité sociétale est au cœur de la stratégie de Teréga, engagée dans la transition énergétique vers la neutralité carbone. Teréga déploie des programmes dans l'ensemble des domaines ESG (Environnement Social Gouvernance) : la sécurité de ses collaborateurs et la sûreté de ses infrastructures via le programme PARI 2025, le développement durable des territoires et la responsabilité sociale via le programme ENERGIZ MOUV, le soutien de projets philanthropiques à travers le fonds de dotation Teréga Accélérateur d'Énergies, et la réduction des impacts environnementaux grâce au programme BE POSITIF avec un engagement de réduction des émissions de gaz à effet de serre de -34% à horizon 2030 par rapport à 2021 sur l'ensemble des scopes 1, 2 et 3, ce qui permettrait d'atteindre -54 % sur les scopes 1 et 2 par rapport à 2017.

### Relations Médias Teréga :

Céline DALLEST  
celine.dallest@terega.fr  
06 38 89 11 07

### Presse régionale et spécialisée

#### AUVRAY & BORACAY :

Vanessa WALTER  
v.walter@auvray-boracay.com  
06 60 05 56 65

### Presse nationale et européenne

#### TILDER :

Mariana PIRES DA SILVA  
m.piresdasilva@tilder.com  
06 13 42 55 86